

COMPTE-RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL du 13 MARS 2012

L'an deux mille douze, le treize mars, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de Ternay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUN, Maire,

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 7 mars 2012

Nombre de conseillers en exercice : 27

PRÉSENTS : BRUN Jean-Jacques – MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – GAUTIER Colette – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – HEZARD Andrée – VADON Michel – MESONA Elisabeth – FAIVRE Lionel – RIVIERE-PROST Marie-Thérèse – MINASSIAN Brigitte – MICHAUD Nathalie – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – PUTOD Josette – COURSAT Robert – FAUBLADIER Danielle – CHOSSON Jean-Claude – ASTRUC Christian – GUICHARD Andrée – GAUTIER Pierre.

EXCUSÉS : GIRARD Didier (procuration PERRIN Bruno)
COHEN Thierry (procuration GUICHARD Andrée)

ABSENT : néant

Monsieur Jean-Jacques BRUN déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Patricia DAMIAO est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte. Monsieur Jean-Jacques BRUN fait constater que le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Jacques BRUN invite l'Assemblée à signer le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2012 et à adopter le procès-verbal mis préalablement à la disposition de chaque membre du Conseil Municipal pour lecture. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Date d'affichage du Compte-rendu de la Présente séance : 15 mars 2012

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

**2012/III/01/7.1 – BUDGET COMMUNAL : VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2011**

Après avoir procédé à l'élection de Madame Laurence MARTINEZ, Présidente de séance, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle des délibérations, et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **21 voix POUR** : MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – GAUTIER Colette – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – HEZARD Andrée – VADON Michel – MESONA Elisabeth – FAIVRE Lionel – RIVIERE-PROST Marie-Thérèse – MINASSIAN Brigitte – MICHAUD Nathalie – GIRARD Didier – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – GUICHARD Andrée – GAUTIER Pierre – COHEN Thierry, et **5 ABSTENTIONS** : PUTOD Josette - COURSAT Robert - FAUBLADIER Danielle – CHOSSON Jean-Claude - ASTRUC Christian.

- **APPROUVE** LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011 suivant :

Section de Fonctionnement

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
011	1 120 870,64	002	655 256,22
012	1 608 431,84	013	60 888,91
042	221 114,28	042	7 188,70
637	336,00	70	279 556,74
65	447 749,89	73	3 047 722,11
66	119 410,61	74	1 036 639,84
67	5 513,36	75	51 293,72
739	42 920,00	76	6,85
		77	28 026,08
		79	3 512,24
	3 566 346,62		5 170 091,41

Section d'Investissement

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
040	7 188,70	001	54 108,39
041	2 992,20	040	221 114,28
13	242 821,20	041	2 992,20
16	259 525,46	10	631 229,44
20	41 533,15	13	331 452,04
204	6 000,00	16	700 000,00
21	983 603,75		
23	336 362,22		
	1 880 026,68		1 940 896,35

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

2012/III/02/7.1 – BUDGET COMMUNAL 2011 : AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en section de fonctionnement en 2011 au budget annuel communal est de 1 603 744,79 euros.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR : BRUN Jean-Jacques - MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – GAUTIER Colette – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – HEZARD Andrée – VADON Michel – MESONA Elisabeth – FAIVRE Lionel – RIVIERE-PROST Marie-Thérèse – MINASSIAN Brigitte – MICHAUD Nathalie – GIRARD Didier – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – GUICHARD Andrée – GAUTIER Pierre – COHEN Thierry, **et 5 ABSTENTIONS :** PUTOD Josette - COURSAT Robert - FAUBLADIER Danielle – CHOSSON Jean-Claude - ASTRUC Christian.

- DECIDE :

. d'affecter 1 000.000,00 € en recettes de la section d'investissement à l'article 1068/01 du budget communal 2011,

. et d'affecter 603 744,79 € en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 ;

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

2012/III/03/3.1 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES PAR LA COMMUNE POUR 2011

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal l'état du bilan des acquisitions et cessions 2011 joints à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR : BRUN Jean-Jacques - MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – GAUTIER Colette – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – HEZARD Andrée – VADON Michel – MESONA Elisabeth – FAIVRE Lionel – RIVIERE-PROST Marie-Thérèse – MINASSIAN Brigitte – MICHAUD Nathalie – GIRARD Didier – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – GUICHARD Andrée – GAUTIER Pierre – COHEN Thierry, **et 5 ABSTENTIONS :** PUTOD Josette - COURSAT Robert - FAUBLADIER Danielle – CHOSSON Jean-Claude - ASTRUC Christian.

- APPROUVE l'état du bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles 2011 ;

- CHARGE Monsieur le Maire d'annexer ces états au Compte Administratif 2011.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

**2012/III/04/7.1 – BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION 2011**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats et le compte de gestion présentés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les recettes et toutes les dépenses sont justifiées.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR : BRUN Jean-Jacques - MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – GAUTIER Colette – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – HEZARD Andrée – VADON Michel – MESONA Elisabeth – FAIVRE Lionel – RIVIERE-PROST Marie-Thérèse – MINASSIAN Brigitte – MICHAUD Nathalie – GIRARD Didier – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – GUICHARD Andrée – GAUTIER Pierre – COHEN Thierry, **et 5 ABSTENTIONS :** PUTOD Josette - COURSAT Robert - FAUBLADIER Danielle – CHOSSON Jean-Claude - ASTRUC Christian.

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2012/III/05/7.1 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après avoir pris connaissance du produit global des recettes nécessaires à l'équilibre du Budget Communal 2012 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR : BRUN Jean-Jacques - MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – GAUTIER Colette – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – HEZARD Andrée – VADON Michel – MESONA Elisabeth – FAIVRE Lionel – RIVIERE-PROST Marie-Thérèse – MINASSIAN Brigitte – MICHAUD Nathalie – GIRARD Didier – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – GUICHARD Andrée – GAUTIER Pierre – COHEN Thierry, **et 5 ABSTENTIONS :** PUTOD Josette - COURSAT Robert - FAUBLADIER Danielle – CHOSSON Jean-Claude - ASTRUC Christian.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2012 :

. Taxe d'habitation :	10,40 %
. Foncier Bâti :	15,98 %
. Foncier Non Bâti :	29,47 %

2012/III/06/7.1 – VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR : BRUN Jean-Jacques - MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – GAUTIER Colette – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – HEZARD Andrée – VADON Michel – MESONA Elisabeth – FAIVRE Lionel – RIVIERE-PROST Marie-Thérèse – MINASSIAN Brigitte – MICHAUD Nathalie – GIRARD Didier – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – GUICHARD Andrée – GAUTIER Pierre – COHEN Thierry, **et 5 ABSTENTIONS :** PUTOD Josette - COURSAT Robert - FAUBLADIER Danielle – CHOSSON Jean-Claude - ASTRUC Christian.

- **VOTE** le Budget Communal 2012 suivant :

Section de Fonctionnement

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
011	1 251 211,00	002	603 744,79
012	1 668 316,00	013	10 000,00
022	10 000,00	70	249 750,00
023	760 914,28	73	2 734 636,00
042	217 524,00	74	945 500,00
65	489 816,00	75	46 600,00
66	138 564,51	77	5 000,00
67	4 100,00		
739	54 785,00		
	4 595 230,79		4 595 230,79

Section d'Investissement

<u>DEPENSES</u>			<u>RECETTES</u>		
	<u>Reports</u>	<u>total</u>		<u>Reports</u>	<u>total</u>
	<u>2011</u>			<u>2011</u>	
020	10 000,00	10 000,00	001	60 869,67	60 869,67
041	1 379 050,00	1 379 050,00	021	760 914,28	760 914,28
16	309 872,00	309 872,00	040	217 524,00	217 524,00
20	90 000,00	12 649,00	041	1 379 051,00	1 379 051,00
204	10 000,00	10 000,00	10	1 185 763,00	1 185 763,00
21	1 230 973,00	37 912,00	13	99 720,00	99 720,00
23	474 732,95	119 525,00	16	2 872,00	2 872,00
26	32 000,00	32 000,00			
	3 536 627,95	170 086,00		3 706 713,95	0
		3 706 713,95			3 706 713,95

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

2012/III/07/7.5 – VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions, aux différentes associations, sociétés ou organismes ;
- **DIT** que la dépense a été inscrite au Budget Communal 2012.

**2012/III/08/7.1 – BUDGET DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

Après avoir procédé à l'élection de Madame Laurence MARTINEZ, Présidente de séance, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle des délibérations, et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **21 voix POUR** : MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – GAUTIER Colette – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – HEZARD Andrée – VADON Michel – MESONA Elisabeth – FAIVRE Lionel – RIVIERE-PROST Marie-Thérèse – MINASSIAN Brigitte – MICHAUD Nathalie – GIRARD Didier – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – GUICHARD Andrée – GAUTIER Pierre – COHEN Thierry, et **5 ABSTENTIONS** : PUTOD Josette - COURSAT Robert - FAUBLADIER Danielle – CHOSSON Jean-Claude - ASTRUC Christian.

- **APPROUVE** LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011 suivant :

Section d'Exploitation

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
011	670,96	002	120 686,86
012	17 500,00	042	14 193,91
042	34 996,40	70	139 681,44
65	1 627,15		
	<hr/>		<hr/>
	54 794,51		274 562,21

Section d'Investissement

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
040	14 193,91	001	360 234,28
041	2 837,33	040	34 996,40
20	4 688,32	041	2 837,33
23	12 625,20	13	62 312,00
		27	2 837,33
	<hr/>		<hr/>
	34 344,76		463 217,34

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

**2012/III/09/7.1 – BUDGET DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT 2011 : AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en section d'exploitation en 2011 au budget annuel du Service Public d'Assainissement est de 119 767,90 euros.

Conformément à l'instruction M49, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR : BRUN Jean-Jacques - MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – GAUTIER Colette – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – HEZARD Andrée – VADON Michel – MESONA Elisabeth – FAIVRE Lionel – RIVIERE-PROST Marie-Thérèse – MINASSIAN Brigitte – MICHAUD Nathalie – GIRARD Didier – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – GUICHARD Andrée – GAUTIER Pierre – COHEN Thierry, **et 5 ABSTENTIONS :** PUTOD Josette - COURSAT Robert - FAUBLADIER Danielle – CHOSSON Jean-Claude - ASTRUC Christian.

- DECIDE :

. d'affecter 119 767,90 € en recettes de la section d'exploitation à l'article 002 du Budget du Service Public d'Assainissement 2012 ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

**2012/III/10/7.1 – BUDGET DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats et le compte de gestion présentés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les recettes et toutes les dépenses sont justifiées.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR : BRUN Jean-Jacques - MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – GAUTIER Colette – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – HEZARD Andrée – VADON Michel – MESONA Elisabeth – FAIVRE Lionel – RIVIERE-PROST Marie-Thérèse – MINASSIAN Brigitte – MICHAUD Nathalie – GIRARD Didier – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – GUICHARD Andrée – GAUTIER Pierre – COHEN Thierry, **et 5 ABSTENTIONS :** PUTOD Josette - COURSAT Robert - FAUBLADIER Danielle – CHOSSON Jean-Claude - ASTRUC Christian.

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**2012/III/11/7.10 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF : DETERMINATION DES CHARGES DE PERSONNEL**

Monsieur Jean-Jacques BRUN, Maire, précise qu'il convient de déterminer la participation des agents territoriaux au Service Public d'Assainissement Collectif (Services technique et administratif).

La répartition du temps de travail a été évaluée à 17 500 euros, charges salariales et patronales confondues pour l'exercice 2012.

La rémunération correspondant à ce travail ne doit pas être supportée par le Budget Communal. Aussi, Monsieur Jean-Jacques BRUN propose que cette rémunération soit effectivement supportée par le Budget générateur des différentes tâches, et qu'en conséquence il soit effectué :

- un prélèvement de 17 500 euros au Budget « Service Public d'Assainissement » 2012, en dépenses de la section d'exploitation, article 6218,

- un virement de 17 500 euros au Budget Communal 2012 en recettes de la section de fonctionnement, compte 70841.

Monsieur Jean-Jacques BRUN propose que cette évaluation soit reconsidérée chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR : BRUN Jean-Jacques - MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – GAUTIER Colette – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – HEZARD Andrée – VADON Michel – MESONA Elisabeth – FAIVRE Lionel – RIVIERE-PROST Marie-Thérèse – MINASSIAN Brigitte – MICHAUD Nathalie – GIRARD Didier – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – GUICHARD Andrée – GAUTIER Pierre – COHEN Thierry, **et 5 ABSTENTIONS :** PUTOD Josette - COURSAT Robert - FAUBLADIER Danielle – CHOSSON Jean-Claude - ASTRUC Christian.

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;

- **DONNE son ACCORD** sur cette évaluation soit 17 500 euros ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les écritures comptables décrites et toutes opérations nécessaires à l'application de cette délibération.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

2012/III/12/7.1 – VOTE DU BUDGET 2012 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR : BRUN Jean-Jacques - MARTINEZ Laurence – FRAISSE Jean-François – VILLEJOBERT Robert – GAUTIER Colette – JUVENETON Serge – POCHON Mireille – PERRIN Bruno – REY Rachel – HEZARD Andrée – VADON Michel – MESONA Elisabeth – FAIVRE Lionel – RIVIERE-PROST Marie-Thérèse – MINASSIAN Brigitte – MICHAUD Nathalie – GIRARD Didier – VOIRIN Pierre – DAMIAO Patricia – GUICHARD Andrée – GAUTIER Pierre – COHEN Thierry, **et 5 ABSTENTIONS :** PUTOD Josette - COURSAT Robert - FAUBLADIER Danielle – CHOSSON Jean-Claude - ASTRUC Christian.

- **VOTE** le Budget du Service Public d'Assainissement 2012 suivant :

Section d'Exploitation

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
011	43 000,00	002	119 767,90
012	17 500,00	042	14 812,00
022	5 000,00	70	60 000,00
023	84 079,90		
042	40 000,00		
65	5 000,00		
194 579,90		194 579,90	

Section Investissement

<u>DEPENSES</u>		<u>Reports</u>	<u>total</u>	<u>RECETTES</u>		<u>Reports</u>	<u>total</u>
		<u>2011</u>				<u>2011</u>	
020	26 368,48		26 368,48	001	428 872,58		428 872,58
040	14 812,00		14 812,00	021	84 079,90		84 079,90
041	106 522,00		106 522,00	040	40 000,00		40 000,00
20	32 215,00	13 785,00	46 000,00	041	106 522,00		106 522,00
21	15 000,00	9 554,00	24 554,00	10	100 000,00		100 000,00
23	650 000,00		650 000,00	27	106 522,00	2 260,00	108 782,00
844 917,48		23 339,00	868 256,48	865 996,48		2 260,00	868 256,48

2012/III/13/7.6 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ENERGIES DE LA REGION LYONNAISE (S.I.G.E.R.L.Y) : CONTRIBUTION 2012

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLY) a décidé de remplacer la contribution des Communes associées par le produit des impôts et taxes dont l'assiette et le recouvrement ont lieu dans les formes prévues au Code Général des Impôts et à l'article L.2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette contribution est obligatoire pendant toute la durée du groupement.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

La part aux charges de ce Syndicat, incombant à la Commune de Ternay pour l'année 2012 s'élève à 13 569,27 €.

La participation peut être assurée soit par inscription au budget communal soit par recouvrement direct sur les contribuables.

Monsieur Jean-François FRAISSE propose que cette dépense soit prévue au budget communal 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur Jean-François FRAISSE ;
- **DECIDE** de budgétiser la totalité de sa participation 2012 au SIGERLY ;
- **AUTORISE** le versement de la somme de 13 569,27 € en un seul versement au Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

**2012/III/14/7.6 – DEMANDE DE DOTATION GENERALE DE
DECENTRALISATION (PLU)**

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 35/10 du 12 avril 2010 prescrivant la révision générale du POS et sollicitant l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du POS valant PLU.

Les frais d'études présentés dans cette demande concernaient uniquement le cabinet d'urbanisme en charge de nous assister dans cette procédure.

Or, dans le cadre du porter à connaissance, il s'avère que des études géologiques et de gestion des eaux de pluie ainsi que la mise à jour du schéma directeur d'assainissement notamment sont à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'Etat conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, afin qu'une dotation soit allouée à la commune afin de couvrir les frais des études sus visées nécessaires à la révision du POS valant PLU.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

**2012/III/15/1.7 – CONVENTION SYDER / COMMUNE DE TERNAY
– ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE MONTEE DE LA
GRANDE BORNE**

Monsieur Jean-Jacques BRUN, Maire, indique au Conseil Municipal que :

- La Communauté de Communes des Pays de l'Ozon (CCPO) souhaite aménager la rue de la Grande Borne, mitoyenne à la commune de TERNAY et à la commune de SEREZIN DU RHONE ;

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D E P A R T E M E N T D U R H Ô N E
C O M M U N E D E T E R N A Y

- Les communes de TERNAY et de SEREZIN DU RHONE souhaitent l'enfouissement coordonné de leurs réseaux respectifs de distribution publique d'électricité en Basse Tension (BT) et d'Eclairage Public (EP) ;
- La commune de SEREZIN DU RHONE a délégué ses compétences Basse Tension et Eclairage Public au SYDER ;
- La Commune de TERNAY a transféré sa compétence Basse Tension au Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) au titre de la compétence obligatoire "dissimulation coordonnée des réseaux ;
- La Commune de TERNAY a conservé sa compétence Eclairage Public ;
- Le SYDER et le SIGERLy ont préalablement conventionné pour la délégation de maîtrise d'ouvrage du SIGERLY au SYDER relative aux travaux Basse Tension ;

Il importe donc de définir les conditions administratives, techniques et financières, auxquelles l'ouvrage EP sur la commune de TERNAY sera construit, entretenu et financé.

Dans ce sens, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention qui définira les conditions administratives, techniques et financières, auxquelles seront réalisés et entretenus les travaux sur le réseau EP de la commune de TERNAY, situés rue de la Grande Borne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Communal 2012 et suivants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

2012/III/16/3.6 – INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances rappelle au Conseil Municipal, qu'il peut être alloué aux préposés chargés du gardiennage des églises communales, et notamment aux prêtres affectataires une indemnité. Le plafond indemnitaire fixé pour 2012 pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte est de 474,22 euros.

Monsieur Jean-François FRAISSE propose d'allouer cette indemnité au prêtre affectataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur Jean-François FRAISSE ;
- **DECIDE** d'allouer au prêtre affectataire une indemnité de 474,22 euros pour l'année 2012 au titre du gardiennage de l'église communale ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget communal 2012 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

**2012/III/17/7.6 – DEMANDE DE DOTATION / REPARTITION DES
RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE
RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE**

Monsieur Robert VILLEJOBERT, adjoint à la voirie, informe le Conseil Municipal des travaux suivants envisagés pour l'année 2012 :

- Acquisition et installation de 2 afficheurs de vitesse dont le coût total s'élève à : 6 688,96 € HT soit 8 000,00 € TTC.

Monsieur Robert VILLEJOBERT propose de solliciter pour ces travaux, une dotation auprès du Conseil Général du Rhône au titre de la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE son ACCORD** pour les travaux susvisés d'un total de 8.000,00 € T.T.C,
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Communal 2012 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens.

Plus aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.

Le Maire,

Jean Jacques BRUN